



VENDEUIL
BULLETIN MUNICIPAL
n° 10 - 2015 du 08 DECEMBRE 2015

.....

Présidence : M. DA FONSECA André, Maire

Etaient présents : M. DEGRANDE Pascal, M. DRAN Éric, M. PARENT Yves, Mme LANGLET Séverine, Mme PELLETIER Marie-Jeanne, Mme ANCELET Véronique, Mme BOCQUET Fabienne, Mme DELOT Maryline, M. BEAUDIER Pierre, Mme DELOT Martine, Mme BOURGAUX Nicole.

Absent excusé : M. MARLIERE Martial, M. DUPLOUY Sylvain, M. LECOMTE Dominique.

Assistait également Céline DELIMAUGES, secrétaire de Mairie.

VŒUX DU MAIRE

***La cérémonie des vœux du maire aura lieu
le vendredi 08 janvier 2016 à 19h30,
Salle de la mairie.***

Chaque Vendeuillois est cordialement invité.

***Lors de cette cérémonie, les athlètes du village
et les jeunes diplômés seront récompensés.
Les prix du concours de silure seront distribués.
Les nouveaux habitants seront mis à l'honneur.***

Nouveaux Vendeuillois :

***Afin de n'oublier personne, nous invitons les nouveaux habitants, qui
ne l'auraient pas encore fait, à venir se présenter en mairie.***



AVIS AUX PECHEURS : Il est rappelé aux locataires de pontons que le renouvellement de la location doit se faire impérativement avant le 15 janvier. Après cette date, les pontons seront considérés comme libres et reloués.

Le renouvellement des pontons et des cartes de pêche pour l'année 2016 se feront à l'Agence Postale Communale du lundi au samedi de 09h00 à 11h30.

Des permanences exceptionnelles auront lieu à la mairie le samedi 26 décembre 2015 de 09h00 à 11h30 et le samedi 09 janvier 2016 de 14h30 à 16h30.

TARIFS 2016 : Le conseil municipal a décidé de ne pas modifier les tarifs pour l'année 2016. En voici le rappel :

LOCATIONS DE SALLES :

<u>Salle de la mairie</u> :	Personnes extérieures à Vendeuil	300 €
	Personnes habitant Vendeuil	200 €
	Supplément chauffage	30 €
<u>Salle du stade</u> :	Personnes extérieures à Vendeuil	120 €
	Personnes habitant Vendeuil	70 €
	Supplément chauffage	30 €
<u>Vin d'honneur</u> :	Personnes extérieures à Vendeuil	70 €
	Personnes habitant Vendeuil	50 €

Pour les associations du village, une utilisation de salle gratuite est accordée. Ensuite tarif préférentiel de 100 € pour la Mairie et 20 € pour le stade.

TARIF CHARROIS : Tout transport à la déchetterie de Mezières-sur-Oise sera facturé 45,00 €.

COLLEGE - classe de neige : Le collège de Moy de l'Aisne propose aux élèves de 5^{ème}, un séjour au ski en janvier 2016. 7 élèves domiciliés à Vendeuil participeront à ce séjour. Le conseil municipal a décidé d'attribuer une participation de 50 € par élève.

CANTINE-GARDERIE : Des problèmes dans l'organisation du service de cantine-garderie se sont présentés dernièrement. Afin de clarifier la situation, le règlement du service va être modifié au 1er janvier 2016 comme suit :

- La garderie du soir se termine à 18h30. Tout dépassement de cet horaire sera facturé aux parents et calculé sur le taux de rémunération de l'agent. Tout $\frac{1}{4}$ d'heure entamé sera dû.
- **Médicaments** : Le personnel municipal n'est pas autorisé à donner un traitement médical aux enfants. L'administration de médicament pourra être effectuée par la famille pendant la pause méridienne. Si la prise de médicaments régulière est indispensable, un protocole doit être établi.

TRAVAUX DE VOIRIE : Les travaux de réfection de chaussée rue des Cavaliers et rue Marie de Luxembourg sont reportés au 1^{er} trimestre 2016.

GOUTER DE NOËL : Le goûter de Noël sera offert aux enfants de l'école le vendredi 18 décembre par la commune et l'Association des Parents d'élèves. Le matin pour les classes maternelles et l'après-midi pour les primaires. Un spectacle de magie sera proposé aux enfants et le Père Noël sera présent pour la distribution des cadeaux.

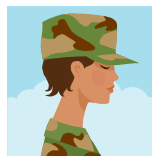
ILLUMINATION DU VILLAGE : Malgré le deuil qui touche la famille RICHET, nous tenons à remercier M. Mme RICHET Jean-Maurice pour le don du sapin qui orne la place du 18 juin 1940.

Félicitations aux commerçants et aux particuliers pour leurs décorations qui égayent joliment notre village.

TELETHON 2015 : La journée « Téléthon » organisée par la municipalité, le C.C.A.S. et les associations a permis de collecter la somme de 1 200,50 €, reversés à l'AFM. Merci pour votre participation.



APRES-MIDI CONVIVAL : Pas d'après-midi convivial en décembre, le prochain aura lieu le Mercredi 27 janvier 2016 de 14h00 à 17h00, salle de la Mairie. Ouvert à tous...



Recensement militaire : Les jeunes gens nés en octobre, novembre ou décembre 1999 doivent obligatoirement venir se faire inscrire pour le recensement militaire au secrétariat de mairie.



Inscription sur les listes électorales : Les nouveaux Vendeuillois sont invités à s'inscrire sur les listes électorales de la commune. Les inscriptions ont lieu au secrétariat de mairie jusqu'au 31 décembre. Se munir d'une pièce d'identité.



Dernier délai pour les retardataires, une permanence aura lieu en Mairie le jeudi 31 décembre de 10h00 à 12h00.



***Monsieur le Maire, l'ensemble du
Conseil Municipal
et le personnel communal***

vous souhaitent de bonnes fêtes



de fin d'année



COIN INFO...

FERMETURE DEFINITIVE :

La trésorerie de Moÿ de l'Aisne fermera définitivement ses portes le 29 décembre 2015.

A compter du 1^{er} janvier 2016, le SIP de SAINT-QUENTIN devient votre interlocuteur pour toute question fiscale et la trésorerie de RIBEMONT pour le secteur public local.

Rappel aux propriétaires de chiens :

Un peu de civisme, pensez à ramasser les déjections canines sur les trottoirs et devant les portes d'entrées !!!

Munissez-vous de sachets plastiques prévus à cet effet lors de vos promenades. Voici les rues « les plus infestées » :

- Rue de la Maladrerie
- Rue Clérambault
- Rue Glaucarne
- Rue Jules Ferry
- Avenue Paul Carette



Rappel aux propriétaires de chiens de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie :

Un permis de détention doit être délivré par le Maire.

Pour cela il convient de présenter en Mairie :

- Une attestation d'aptitude sanctionnant une formation à l'éducation et au comportement canin
- La carte d'identification du chien
- Un certificat de vaccination antirabique
- Une attestation d'assurance garantissant de la responsabilité civile du propriétaire
- Une attestation garantissant l'évaluation comportementale de l'animal
- Pour les chiens mâles et femelles de 1^{ère} catégorie, la preuve de la stérilisation

